



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
W A L L O N I E | B R U X E L L E S

RTBF

Etat des lieux de la procédure de renouvellement du contrat de gestion

Fadila Laanan, la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse de la Communauté française, a reçu le projet de contrat de gestion 2006-2011 de la RTBF transmis par son administrateur général, Jean-Paul Philippot, et par le président de son conseil d'administration Jean-François Raskin. Ceci conformément aux prescrits du décret du 14 juillet 1997, relatif au statut de la RTBF, pour ce qui concerne la procédure de renouvellement du contrat de gestion pluriannuel qui lie la Communauté française à son opérateur de radiotélévision de service public.

Ce renouvellement constitue une étape importante dans l'évolution du paysage audiovisuel de la Communauté française, puisqu'il fixe les obligations respectives des deux parties pendant une période dont la durée transcende les législatures parlementaires. Aussi la ministre Fadila Laanan rappelle-t-elle sa volonté de définir, dans ce document essentiel, le cadre de travail le plus adapté pour permettre à la radiotélévision de service public d'aborder au mieux, avec un souci de qualité

permanent et omniprésent, l'évolution de plus en plus rapide du paysage médiatique global.

Avant de partir en vacances, la ministre Fadila Laanan a entamé, avec son cabinet, l'analyse approfondie du projet de contrat de gestion, à la lumière des étapes antérieures de la procédure et des débats qu'elles avaient suscités. Pour rappel, mi-octobre 2005, la ministre avait soumis à la RTBF et au Parlement de la Communauté française, après approbation par le gouvernement, ses « Éléments constitutifs » pour le futur contrat de gestion. Ceux-ci avaient fait l'objet d'un examen en profondeur par les députés de la Communauté française, qui avaient remis leurs conclusions mi-mai, après diverses auditions. La ministre Fadila Laanan avait, de son côté, reçu de nombreuses réactions, notamment d'associations d'utilisateurs, qui ont nourri sa réflexion, tout comme les travaux parlementaires, les nombreux avis rassemblés lors des Etats Généraux de la Culture qu'elle avait organisés et les auditions au Comité de concertation.

Les travaux sur le renouvellement du contrat de gestion seront finalisés à la rentrée, le décret relatif au statut de la RTBF prévoyant que le nouveau contrat de gestion soit adopté avant le 11 octobre prochain, afin d'entrer en vigueur en janvier 2007, pour une durée de cinq ans.

Les parties se sont entendues pour ne pas communiquer sur le fond du dossier. Mais la ministre Fadila Laanan se réjouit de la qualité et de la richesse des débats tenus jusqu'ici autour du renouvellement du contrat de gestion de la RTBF, qui témoignent des ambitions légitimes quant à l'évolution de la radiotélévision de service public en Communauté française.

Contact :

Pascal Sac

Porte-parole

Cabinet de la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse

15-17 place Surllet de Chokier – 1000 Bruxelles

Tél. : 02/213.17.48. – 0477/252.285

E-Mail : pascal.sac@cfwb.be.